

Ville de L'Aigle

LE GUIDE



SOMMAIRE

La Ville de L'Aigle	p. 2
L'intercommunalité	p. 7
Démarches et formalités administratives	p. 12
Citoyenneté et démocratie	p. 24
Culture et patrimoine	p. 29
Économie	p. 35
Éducation, emploi - formation, jeunesse et seniors	p. 39
Environnement	p. 43
International	p. 47
Logement	p. 50
Santé	p. 52
Sport	p. 58
Transport	p. 62
Mémo	p. 64

Le guide pratique est édité par la Ville de L'Aigle
Directeur de publication : Philippe VAN-HOORNE, Maire de L'Aigle
Coordination, rédaction et mise en page : Service communication
Crédits photos : Ville de L'Aigle
Impression : Imprimerie de l'Étoile, Tourouvre
Tirage : 4 000 exemplaires



LE MOT DU MAIRE

Philippe VAN-HOORNE

Chère Aiglonne, Cher Aiglon,

La réédition du guide pratique de notre ville a pour but de vous permettre de retrouver toutes les informations utiles dont vous pourriez avoir besoin au quotidien.

Il est un outil pour faciliter vos démarches, qu'elles soient d'ordre administratif, médical ou encore personnel et s'adresse tant aux nouveaux arrivants qu'aux personnes vivant déjà à L'Aigle pour prendre ou conforter vos marques.

En plus de ce guide, je vous invite à retrouver toutes les actualités municipales, les animations à venir et les informations administratives sur notre site internet www.ville-laigle.fr. L'équipe de la Mairie se tient également à votre disposition pour vous accueillir, vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

Je vous souhaite une bonne lecture et une belle découverte ou redécouverte de L'Aigle.

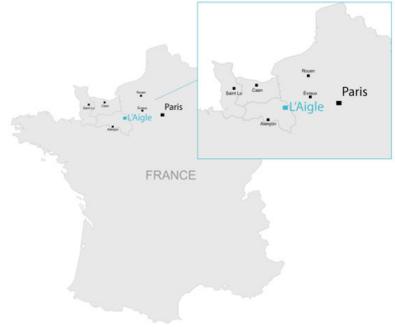
Très sincèrement,

Philippe VAN-HOORNE
Maire de L'Aigle
Conseiller départemental de l'Orne



LA VILLE DE L'AIGLE

CARTE D'IDENTITÉ DE L'AIGLE



4^{ème} ville du département

Population : 8 252 habitants au 01/01/2021

Nom des habitants : Aiglannes et Aiglons

Département : Orne (61)

Région : Normandie

Préfecture : Alençon

Sous-préfecture : Mortagne au Perche

Superficie totale : 18 km²

Une rivière en plein coeur de ville : la Risle

Altitude : 210m

Ville pôle et membre de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

A 1h40 de Paris par la RD 926 - RN12, à 1h30 de Caen, du Mans et de Rouen, à 50min d' Alençon

Axe ferrovière : Paris-Granville, 1h30 de trajet vers Paris

5 écoles, 3 collèges, 1 lycée

1 école infirmière

1 école aide-soignante

148 associations

2 marchés hebdomadaires : le mardi et dimanche matin

Villes jumelles : Aigle (Suisse), Clausthal-Zellerfeld (Allemagne), Spisska Nova Vés (Slovaquie)

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS

MARS

Marché aux arbres et aux plantes

AVRIL

Bourse aux minéraux
Cycl'Athlon

MAI

4 Jours de L'Aigle (week-end de
l'Ascension)
Festival «L'Aigle en scène»

JUIN

La nuit des sports
Festival du conte

JUILLET-AOÛT

Les dimanches après-midi sous les
platanes

SEPTEMBRE

Forum des associations ou Fête du sport
(tous les 2 ans)
Les Journées Européennes du Patrimoine

SEPT. À JUIN

La saison culturelle

NOVEMBRE

Festival Jazz en Ouche



DÉCEMBRE

Marché de Noël

BRÈVE HISTOIRE DE LA VILLE

Le premier nom connu de la ville est BEC HAM. Il provient de l'association de deux mots d'origine scandinave BEC signifiant ruisseau et HAM, habitation. La rivière de la Risle apparaît comme un élément dominant de la ville.

D'après Gabriel Vaugeois historien de L'Aigle au XIX^{ème} siècle, c'est Fulbert de BEINA, 1^{er} baron de L'Aigle, qui serait à l'origine de son nom actuel. L'histoire a retenu que vers l'an 1010, Fulbert de BEINA édifia un château-fort à l'endroit où fut découvert un nid d'aigle et décida de donner le nom d'AQUILA (aigle en latin) à la forteresse, nom dont hérita la ville.

Les premiers barons favorisèrent le développement des abbayes environnantes, La Trappe, Saint Evroult, et fondèrent le prieuré de Saint-Sulpice. Au début du XIII^{ème} siècle, la terre de L'Aigle passa dans la famille Ducale de Bretagne. La ville s'est étendue derrière une seconde enceinte, qui pendant la Guerre de Cent ans, ne suffit pas à empêcher les Anglais de prendre et de démolir la forteresse. Après cette Guerre, L'Aigle se relève de ses ruines et prospère grâce aux forges et à la petite métallurgie, notamment la fabrication de l'épingle. Pendant les Guerres de Religions, les terres de L'Aigle sont cédées à la famille d'AUBRAY. En 1588, la baronne Marie d'AUBRAY épouse Sébastien des ACRES, seigneur de la Chapelle-Viel. Leurs descendants portèrent le titre de barons puis marquis des ACRES de L'AIGLE.

À la fin du XVII^{ème} siècle, le marquis Louis des ACRES fit construire le château de L'Aigle à l'emplacement de l'ancienne forteresse. La construction commencée en 1690 ne s'échèvera que 40 ans plus tard avec Jacques Louis des ACRES 3^{ème} marquis de L'Aigle.

En 1792, le château est vendu et le dernier marquis des ACRES est guillotiné à ALENÇON.

Le XIX^{ème} siècle est globalement une période d'évolution, la Ville prospère et s'agrandit. Sous l'Empire, les industries retrouvent leurs activités. S'ajoute aux industries traditionnelles, la fabrique d'aiguilles, alors que l'activité des forges décline et que l'agriculture connaît des progrès considérables. Deux événements importants sont à annoncer au cours de ce siècle : la chute de la météorite en 1803 et le passage de l'Empereur Napoléon I^{er} en 1811.

Le XX^{ème} siècle est durement marqué par les deux conflits mondiaux. Près de deux cent soldats aiglons trouvent la mort au cours de la guerre 1914-1918. La Seconde Guerre Mondiale frappa les hommes et aussi la ville, en particulier lors du bombardement du 7 juin 1944. L'Aigle fut libérée par le régiment britannique de l'INNS OF COURT le 22 août 1944.

POUR ALLER PLUS LOIN

J.-F. Gabriel VAUGEOIS, Histoire des Antiquités de la Ville de L'Aigle et de ses environs, Brédif, L'Aigle, 1841 ; dernière réédition Nabu Press, 2012. Également disponible en livre numérique sur Google livres.

Renée DRONNE, L'Aigle : son histoire, ses monuments, ses industries, Office d'édition du livre d'histoire, 1953 ; Lorissee ; Edition : Reprod. En fac-sim (2014).

Les deux publications sont disponibles à la Médiathèque des Tanneurs de L'Aigle.



Philippe VAN-HOORNE
Maire de L'Aigle
Conseiller départemental de l'Orne



Véronique LOUWAGIE
Député de l'Orne
Conseillère municipale



Pascal GUEGNON
Maire-adjoint à l'attractivité
du centre-ville et aux
finances



Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Maire-adjoint au sport, à
l'éducation, à la jeunesse et
aux jumelages



Didier COUSIN
Maire-adjoint au cadre de
vie, à la propreté, la voirie,
les travaux, la sécurité et à
la circulation



Charlene RENARD
Maire-adjoint à la culture
Conseillère départementale
de l'Orne



Jean-Marie GOUSSIN
Maire-adjoint aux manifestations
commémoratives officielles, à
l'urbanisme et aux bâtiments
municipaux et patrimoniaux



Nathalie LENÔTRE
Maire-adjoint aux aînés,
à la solidarité et au social



Lionel GONNET
Maire-adjoint aux animations,
aux marchés et aux 4 jours



Maryse BRIANCEAU
Maire-adjoint à la
participation citoyenne et au
développement durable



Fleur GOSSELIN
Conseillère municipale



Pascal SAMSON
Conseiller municipal



Mireille NOGUET
Conseillère municipale



Abdellah LHESSANI
Conseiller municipal



Cédric COQUELIN
Conseiller municipal



Marie-José MARTIN
Conseillère municipale



Mickaël MESNIL
Conseiller municipal



Nicole GONDOUIN
Conseillère municipale



Stéphane CLOUET
Conseiller municipal



Nelly VIVIEN
Conseillère municipale



Jean-Luc PAULHE
Conseiller municipal



Christine CHATEL
Conseillère municipale

RENCONTREZ VOS ÉLUS
Le Maire et les adjoints reçoivent sur
rendez-vous, à fixer avec le secrétariat :
Tél. 02 33 84 44 15
secretariatdumaire@ville-laigle.fr

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION



Serge DELAVALLÉE
Conseiller municipal



**Isabelle DUVAL
DE LAGIERCE**
Conseillère municipale



Philippe RONDEL
Conseiller municipal



Isabelle CLOUCHE
Conseillère municipale



Thierry PINOT
Conseiller municipal



Lucie CLOUARD
Conseillère municipale



Gérard LATINIER
Conseiller municipal

■ COORDONNÉES - MAIRIE DE L'AIGLE

Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 84 44 44
accueil@ville-laigle.fr
www.ville-laigle.fr

 www.facebook.com/Villelaigle

 @VilleLAigle



Jours et horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Le vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h45

■ COORDONNÉES - POLICE MUNICIPALE

42 rue Saint-Jean
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 84 44 55
police@ville-laigle.fr

Jours et horaires d'ouverture de la Police Municipale

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Le vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

■ COORDONNÉES PERMANENCE

Député de la 2ème circonscription de l'Orne



Véronique LOUWAGIE

9 Rue du Dr Rouyer
61300 L'AIGLE
Tél. : 02 33 34 79 41
Permanence sur rendez-vous

E-mail : velouwagie@gmail.com
www.veroniquelouwagie.fr

Sénateurs de l'Orne



Vincent Seguin

Permanence parlementaire
1 place de la République, 61130 BELLÊME
Tél. : 06 48 25 20 32
E-mail : permanenceorne@vincentsegouin.fr

Nathalie Goulet

15 rue Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 20 00
E-mail : n.goulet@senat.fr

Conseillers départementaux du canton de L'Aigle



Charlène RENARD et Philippe VAN-HOORNE

Place Fulbert de BEINA, 61300 L'AIGLE

Charlène RENARD

E-mail : renard.charlene@orne.fr

Philippe VAN-HOORNE

E-mail : van-hoorne.philippe@orne.fr

Permanence tous les lundis à la Mairie de L'Aigle, sur rendez-vous.

L'INTERCOMMUNALITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE



L'Aigle, ville pôle de la communauté de communes, fait partie des 30 communes membres des Pays de l'Aigle.

La communauté de communes mutualise des services et des équipements pour le bien être des habitants. Ses compétences concernent : l'action économique, l'aménagement de l'espace, le tourisme, le centre intercommunal d'action sociale, la voirie, l'environnement et le scolaire.



Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Le vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Président :
Jean SELLIER, Maire de
Saint Sulpice sur Risle

Pôle administratif

Place du Parc
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 84 50 40

accueil.cdc@paysdelaigne.fr
www.paysdelaigne.com

LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE L'AIGLE À LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Philippe VAN-HOORNE, Vice-Président à l'Économie

Nathalie LENÔTRE, Vice-Présidente au Social

Véronique LOUWAGIE

Pascal GUEUGNON

Charlène RENARD

Didier COUSIN

Jean-Marie GOUSSIN

Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER

Lionel GONNET

Fleur GOSSELIN

Pascal SAMSON

Mireille NOGUET

Serge DELAVALLÉE, Vice-Président au Tourisme et à la Culture

Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE

Philippe RONDEL

■ AUTRES SYNDICATS ET ÉTABLISSEMENTS DE COOPÉRATION

La Ville de L'Aigle est aussi membre de plusieurs syndicats et établissements publics de coopération :

- Syndicat de production et de distribution en eau potable du Percher
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Pays de L'Aigle : pour la collecte et le traitement des eaux usées.
- Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)
- PETR P2AO (Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche)
- Syndicat de la Risle
- Territoire d'Énergie de l'Orne

■ OFFICE DE TOURISME DES PAYS DE L'AIGLE

Besoin d'informations touristiques, agenda des événements, programme du cinéma, informations pratiques... ? Une seule et même adresse ! L'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle.

Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 24 12 40

officedetourisme@paysdelaigne.fr
contact@ouche-normandie.fr
www.ouche-normandie.fr

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au samedi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00



Ouche
en Normandie

■ CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un établissement public intercommunal, personne morale de droit public, distincte de la Communauté de Communes à laquelle il est juridiquement rattaché.

Il anime une action générale de prévention et de développement social sur la Communauté de Communes en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est l'institution locale de l'action sociale.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 34 70 86

accueil.cias@paysdelaigne.fr
www.paysdelaigne.com

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Le vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00





RUE ROMAIN DARCHY - L'AIGLE

DÉMARCHES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

■ ÉTAT CIVIL / CIMETIÈRE

Service État civil de la Ville de L'Aigle

Horaires d'ouverture de la Mairie

etat-civil@ville-laigle.fr

Naissance, décès, mariage

Tél. 02 33 84 44 41

Livret de famille, actes d'état civil,
attestations d'accueil

Tél. 02 33 84 44 42

Carte Nationale d'identité, passeport
(uniquement sur rendez-vous)

Tél. 02 33 84 44 45

La première réponse à vos questions administratives : composez le 39 39 (au coût d'un appel local depuis un poste fixe) et **www.service-public.fr**

Il n'est plus nécessaire de demander un acte de naissance pour les dossiers carte d'identité, passeport. Toute demande d'acte d'état civil est entièrement gratuite (sur présentation d'une carte d'identité).

La délivrance de(s) acte(s) peut se faire au guichet de la Mairie ou par internet uniquement sur www.service-public.fr, rubrique «papier-citoyenneté» (réponse sous 48 à 72 heures jours ouvrables par courrier lettre verte) ou formulaire téléchargeable sur www.ville-laigle.fr/la-mairie/vos-demarches à imprimer et envoyer avec une enveloppe timbrée à votre adresse à :

**Mairie de L'Aigle - Service Etat Civil
Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE**

■ LE CIMETIÈRE

Le cimetière du Rouvray est situé avenue du Pays d'Ouche : columbarium, jardin du souvenir, caverne, carré musulman.

Mairie de L'Aigle - Service cimetière
Du lundi au vendredi (excepté le mercredi)
Tél. 02 33 84 44 41



CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

> Carte Nationale d'Identité valable 15 ans pour les majeurs (pour toutes les cartes délivrées après le 1^{er} janvier 2004) et 10 ans pour les mineurs.

> Passeport valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

Où s'adresser ?

En Mairie

UNIQUEMENT SUR RDV AU
02 33 84 44 44.

Dossier de pré-demande téléchargeable sur www.ants.gouv.fr (compte à créer)
CNI gratuite sauf en cas de vol ou de perte : 25€

Passeport : timbres téléchargeables en ligne à l'achat sur www.ants.gouv.fr ou timbres.pots.gouv.fr ou à acheter chez un buraliste ou au Trésor Public :

- Majeur : 86€
- Mineur de 15-17 ans : 42€
- Mineur moins de 15 ans : 17€

Pièces à fournir

POUR LES MAJEURS :

- 1 photo d'identité couleur récente de moins de 6 mois aux normes (35mm x 45mm)
- carte d'identité et/ou passeport si existant au nom de l'intéressé(e) OU acte de naissance de moins de 3 mois (si première demande ou périmé depuis plus de 5 ans)
- justificatif de domicile original de moins d'un an au nom du demandeur (hors facture manuscrite ou attestation Mairie)
- pour les majeurs domiciliés chez leur(s) parent(s) ou un tiers : justificatif de domicile de l'hébergeant + formulaire d'attestation de domicile à retirer en Mairie + pièce d'identité du parent ou du tiers
- pour les femmes mariées ou veuves : livret de famille mis à jour si non indiqué sur la CNI précédente (pour veuve)/ acte de mariage
- pour les femmes divorcées autorisées à garder le nom d'épouse :

jugement de divorce avec mention indiquant l'autorisation

- pour les adultes sous tutelle : autorisation signée du tuteur + pièce d'identité du tuteur + jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur)
- pour une CNI ou un passeport perdu ou volé : déclaration de perte ou de vol + acte de naissance (mairie de naissance) + timbre fiscal à 25€ pour les CNI
- timbre fiscal pour les passeports

POUR LES MINEURS :

- 1 photo d'identité couleur récente de moins de 6 mois aux normes (35mm x 45mm)
- carte d'identité et/ou passeport si existant au nom de l'intéressé(e) OU acte de naissance de moins de 3 mois (si première demande ou périmé depuis plus de 5 ans)
- justificatif de domicile original de moins d'un an (père et mère si garde alternée)
- pièce d'identité du parent présent (original) + de l'autre parent en cas de séparation ou divorce
- livret de famille
- jugement de divorce ou séparation justifiant de la garde ou autorité sur l'enfant (original) + attestation d'autorisation de délivrance de la pièce d'identité par le parent absent si le juge le stipule
- timbre fiscal pour les passeports
- pour une CNI ou un passeport perdu ou volé : déclaration de perte ou de vol + acte de naissance (mairie de naissance) + timbre fiscal à 25€ pour les CNI.

Observations

Pour les majeurs : dépôt et retrait par l'intéressé(e) lui-même.

Pour les mineurs : présence obligatoire de l'enfant et de son représentant légal lors du dépôt du dossier et pour les +12ans, lors du retrait.

Pour les adultes sous tutelle : présence obligatoire du tuteur lors du dépôt du dossier. En cas de perte ou de vol, une déclaration de perte doit être faite à la Police municipale, de vol à la Gendarmerie. Dans tous les cas, il est impératif de connaître les dates et lieux de naissances des parents.

CHANGEMENT DE PRÉNOM (LOI DU 18 NOVEMBRE 2016)

Où s'adresser ?

Mairie où l'acte a été dressé ou lieu de résidence de la personne concernée.

Pièces à fournir

- pièce d'identité
- acte de naissance de l'intéressé
- lettre justifiant de l'intérêt légitime du changement
- autres actes selon situation (mariage, enfants...)

Observations

Dossier à retirer + se renseigner auprès de la responsable de l'état Civil.

PRÉ-RECONNAISSANCE D'UN ENFANT À NAÎTRE

Où s'adresser ?

Mairie de son choix

Pièces à fournir

- pièce d'identité du ou des parents
- livret de famille si même fratrie

Observations

La pré-reconnaissance concerne avant tout le père qui doit justifier avant la naissance (de préférence) de son lien de filiation avec l'enfant si les parents ne sont pas mariés.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Où s'adresser ?

Mairie du domicile

Pièces à fournir

- pièce d'identité

Observations

Document à signer devant l'officier d'état civil qui attestera l'identité du demandeur.

COPIE OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

> Délivrée sur demande de l'intéressé(e), ou ascendant ou descendant majeur.

> À compter du 1^{er} janvier 2018, toutes les villes ayant eu ou ayant une maternité seront enregistrées au système COMEDec (= actes dématérialisés, plus d'actes délivrés pour les CNI et passeports).

Où s'adresser ?

Mairie du lieu de naissance (Français nés à l'étranger : Service central de l'Etat Civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 9) ou par internet demande via le site service-public.fr / onglet «Papiers citoyenneté».

Pièces à fournir

Pour toute demande par courrier ou mail indiquer :

- date de naissance, nom, prénom, filiation de l'intéressé et adresse postale
- présentation d'un pièce d'identité + livret de famille

Coût : Gratuit même par internet, l'acte sera envoyé par voie postale au tarif vert.

Observations

Retrait au guichet par l'intéressé(e) ou ascendant ou descendant majeur sur présentation d'un justificatif (livret de famille et pièce d'identité).

Demande par courrier, joindre enveloppe timbrée pour la réponse à l'adresse du titulaire de l'acte.

Demande par mail, indiquer votre adresse postale (pas d'envoi par internet) et lien de filiation si vous n'êtes pas le titulaire de l'acte (+justificatif).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

Où s'adresser ?

Imprimé remis directement par les établissements pour voyage scolaire, non soumis à l'autorisation de la mairie ni de la préfecture. Document imprimable sur le site www.service-public.fr ou à retirer à la mairie sur demande.

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

Où s'adresser ?

Mairie du domicile de l'intéressé(e)

Pièces à fournir

Imprimé à retirer et à compléter avec pièces justificatives :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile

Observations

Retrait par l'intéressé(e) sur présentation d'une pièce d'identité.

COPIE OU EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Où s'adresser ?

Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile

Pièces à fournir

Demande mentionnant : date de décès, nom, prénom du titulaire de l'acte.

Observations

Tout requérant joindre une enveloppe timbrée.

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

Où s'adresser ?

Casier judiciaire national - 44 079 Nantes Cedex

Pièces à fournir

Photocopie de la carte d'identité en cours de validité

Observations

Joindre une enveloppe timbrée.

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Où s'adresser ?

Tribunal d'Instance

Pièces à fournir

- pièce prouvant la nationalité française
- livret de famille (liste non exhaustive)

Observations

Se renseigner auprès du Tribunal d'Instance du domicile.

ATTESTATION D'ACCUEIL

Où s'adresser ?

Mairie du domicile de l'hébergeant

Pièces à fournir

- dossier à retirer en Mairie
- Coût : timbre fiscal à 30€

Observations

Dépôt et retrait à faire par l'intéressé(e).

CARTE D'ÉLECTEUR

Où s'adresser ?

Mairie du domicile

Pièces à fournir

- pièce d'identité
- justificatif de domicile récent de moins de 3 mois



RECENSEMENT MILITAIRE JEUNES + DE 16 ANS

Où s'adresser ?

Mairie du domicile du mineur.

ATTENTION : Inscription possible par internet sur www.service-public.fr

La Ville de L'Aigle est enregistrée pour vous permettre l'inscription en ligne.

Pièces à fournir

- carte d'identité ou passeport du jeune à recenser
- livret de famille ou acte de naissance
- justificatif de domicile (facultatif)

Il vous suffit de créer un compte sur www.mon.service-public.fr, de vous munir de vos documents numérisés et d'aller dans la rubrique «catalogue des services», de cliquer sur «les démarches», et la zone de «recherche» de taper «recensement citoyen en ligne».

Observations

- Tout jeune de nationalité française
- à compter du 16^{ème} anniversaire et sans les 3 mois qui suivent ses 16 ans
- démarche à faire par le jeune lui-même ou l'un de ses parents

PACS

Où s'adresser ?

Mairie du domicile

Uniquement sur rendez-vous au :
02 33 84 44 41.

Les deux partenaires doivent être présents au rendez-vous.

Pièces à fournir

- dossier téléchargeable sur www.service-public.fr ou à retirer en Mairie du domicile
- contrat de PACS (sur une feuille blanche) signé par les deux partenaires (voir les mentions obligatoires en vigueur et préciser les modalités de l'aide matérielle à laquelle vous êtes tenus) ou contrat type en deux exemplaires
- pièce d'identité en cours de validité
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- attestation sur l'honneur par la personne qu'il n'existe pas de lien de parenté ou d'alliance empêchant le PACS
- justificatif de domicile de chacun ou commun portant les 2 noms
- attestation sur l'honneur selon laquelle les partenaires ont une résidence commune

Pour les divorcés : copie intégrale de tous les actes de mariages dissous ou livret de famille avec la mention «divorce».

Pour les veufs : acte de naissance du conjoint décédé avec mention «acte de décès».

Pour les personnes de nationalité étrangère et sous tutelle ou curatelle, se renseigner en Mairie.

CÉRÉMONIES À LA DEMANDE DES USAGERS

■ BAPTÊME CIVIL

Le baptême républicain ou civil est un acte symbolique destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine. Il n'a aucune valeur juridique et procède uniquement dans un engagement moral des parrains et marraines. La célébration d'un baptême civil n'est possible que lorsqu'il n'y a pas de cérémonie religieuse, ni avant, ni après cette célébration.

Pour le parrainage civil de votre enfant à la Mairie de L'Aigle, vous devez au préalable être domiciliés dans la commune, puis compléter la fiche de renseignements (à télécharger et imprimer ou à retirer directement sur place) et apporter vous-même en Mairie (1 mois avant la cérémonie) :

- La fiche de renseignements complétée et signée avec attestation des parents et parrains-marraines
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- L'acte de naissance de l'enfant à parrainer datant de moins de 3 mois
- Une copie du livret de famille (page des parents et enfant à parrainer)
- Une copie de la pièce d'identité des parents
- Une copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du/des parrain(s) et marraine(s)

À réception du dossier complet, une date sera fixée avec la responsable du service de l'état Civil de la Mairie. La cérémonie se déroule le samedi après les célébrations de mariages.

A l'issue de la cérémonie, présidée par un(e) adjoint(e) au Maire, un certificat symbolique de baptême républicain vous sera remis, ainsi qu'aux parrain(s) et marraine(s).





MAIRIE DE L'AIGLE

URBANISME ET TRAVAUX

En règle général, tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un immeuble doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Avant tout projet de construction, de transformation, de modification de façade changeant l'aspect extérieur d'un immeuble... renseignez-vous auprès du service urbanisme de la ville sur la réglementation.

Article L.421-1 du code de l'urbanisme : «Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne portant pas de fondations, doit au préalable, obtenir un permis de construire...»

Service urbanisme

Tél. 02 33 84 44 51

urbanisme@ville-laigle.fr

Ouverture au public : 8h30-12h, sans rendez-vous du lundi au vendredi

SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Service Instructeur de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle instruit les dossiers urbanisme de la Ville de L'Aigle.

CDC des Pays de L'Aigle

Place du Parc
61300 L'AIGLE

Permanence sans rendez-vous :
lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00



Opérations	Documents nécessaires	
Construction (tous types)	Demande de permis de construire	Dossier à remettre au service Urbanisme de la Mairie
Travaux d'aménagement : lotissement	Permis d'aménager	Dossier à remettre au service Urbanisme de la Mairie
Modification sur une construction existante, construction inférieure à 20m ² (40m ² en zone Urbaine du PLU) ; ravalement de façade, édification d'un clôture, changement de fenêtres...	Déclaration préalable	Dossier à remettre au service Urbanisme de la Mairie
Démolition d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble	Permis de démolir	Dossier à remettre au service Urbanisme de la Mairie
P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)	Consultation en Mairie	

■ LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Il est indispensable, dans un premier temps, d'appeler la Mairie de L'Aigle pour connaître les disponibilités des salles sur le planning de réservation et, dans un deuxième temps, de confirmer par écrit la demande de réservation en renseignant un formulaire dédié.

Mairie de L'Aigle
Tél. 02 33 84 44 44
accueil@ville-laigle.fr

SALLES OUVERTES À LA LOCATION

Espace Roland BOUDET,
«Bois de la Pierre» : Réunions - repas

Salle des Associations : Réunions

Hall du Grû : Expositions et salons

Salle Jacques Michaux : Réunions et repas

Salle de Verdun : Spectacles

Salle Lucien Heil : Réunions

Salle Henri Guilloux : Réunions

Salle Jules Ferry : Réunions

BOIS DE LA PIERRE



SALLE MICHAUX





Simplifie le quotidien
des habitants du territoire.



■ ESPACE FRANCE SERVICES

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées «France Services» se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'Espace France Services a pour but de simplifier la relation des usagers aux services publics.

Il est un lieu d'information et d'orientation du public, d'accompagnement pour certaines démarches administratives ou pour l'utilisation de services en ligne et de mise en relation avec les opérateurs partenaires.

Les partenaires ont donc une utilité publique pour les habitants de la ville, et plus largement pour l'ensemble de la population du bassin de vie de L'Aigle.

Les guichets des espaces France Services sont pensés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités ci-dessous :

- Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);
- Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);
- Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

MISSIONS



**Accompagnement
aux démarches
administratives**

**Accueil
Information
Orientation**

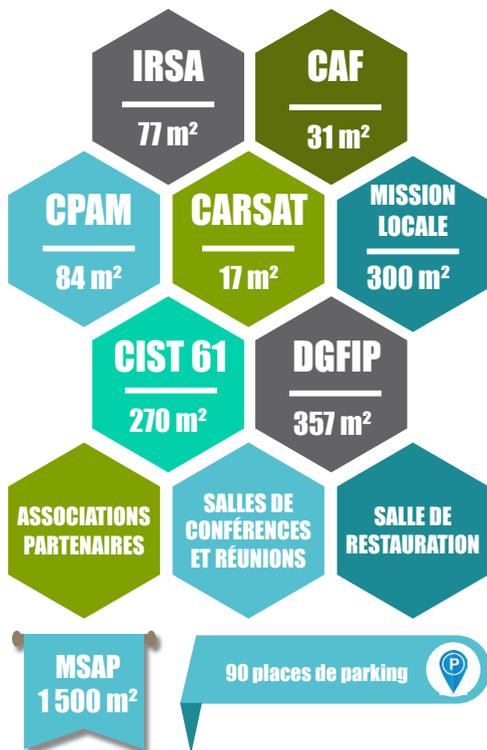
Mise en relation



**Aide à l'utilisation
des services et des
outils numériques**



AMÉNAGEMENT DES LOCAUX



IRSA : Institut interrégional pour la Santé
 CAF : Caisse d'Allocations Familiales
 CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
 CIST 61 : Centre Interentreprises de Santé au Travail
 DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

Maison France Services

13 rue de la Mérellière
 61300 L'AIGLE
 Tél. 02 33 84 04 24
accueil-franceservices@ville-laigle.fr

CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

DROIT DE VOTE ET ÉLECTIONS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont enregistrées tout au long de l'année sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les jeunes majeurs sont inscrits d'office.

La carte d'électeur est ensuite envoyée au domicile du demandeur.

Doivent s'inscrire les habitants de la commune et les nouveaux arrivants, citoyens français, majeurs.

Pour être inscrit(e) dans le bureau qui correspond à son domicile, il faut informer la Mairie de tout changement d'adresse, même à l'intérieur de la commune. Il est également nécessaire de signaler les changements d'état civil, ainsi que toute erreur ou omission constatée sur la carte électeur.

■ JEUNES ÂGÉS DE 16 À 18 ANS

INSCRIPTION D'OFFICE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales. L'inscription d'office concerne les Français ayant atteint l'âge de 18 ans ainsi que toute personne ayant obtenu la nationalité française. Si toutefois l'inscription n'avait pas eu lieu, la personne peut régulariser sa situation en s'adressant à la Mairie de son domicile ou au tribunal d'instance.

DROIT DE VOTE EN FRANCE DES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français. Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être inscrits sur les listes électorales complémentaires et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique. Sont considérés comme résidant en France les citoyens de l'Union Européenne qui y ont leur domicile réel ou qui y résident de façon continue.

Service élections

Tél. 02 33 84 44 11

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est obligatoire pour les jeunes filles et garçons de nationalité française. Il s'effectue auprès de la Mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Ce document en effet est exigé pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Le recensement se fait sur présentation de la pièce d'identité de l'adolescent, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. La Mairie remet alors une attestation de recensement à conserver soigneusement.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Après avoir procédé au recensement, les jeunes doivent accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement appelé Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). La convocation envoyée directement par le Centre du Service National intervient entre la date de recensement et les 18 ans. La participation est OBLIGATOIRE, sauf en cas de force majeure (maladie, problème familial grave...)



■ COMMÉMORATIONS OFFICIELLES

Les Aiglons sont invités à participer aux commémorations officielles organisées par la municipalité. Des avis paraissent dans la presse avant chaque cérémonie indiquant le programme précis de chaque commémoration.

- * Cérémonie Anniversaire à la mémoire du Maréchal de Lattre de Tassigny (janvier)
- * Cessez-le-feu en Algérie du 19 mars 1962 (mars)
- * Souvenir des Victimes de la Déportation (avril)
- * Victoire du 8 mai 1945
- * Commémoration du Bombardement de L'Aigle (7 juin)
- * Hommage aux morts pour la France en Indochine (8 juin)
- * Appel du 18 juin 1940
- * Anniversaire de la Libération de L'Aigle (22 août)
- * Armistice du 11 novembre 1918
- * Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (5 décembre)



DÉMOCRATIE LOCALE

■ CONSEIL MUNICIPAL

Les dates de réunions du conseil municipal sont annoncées dans la presse ainsi que sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ville de L'Aigle.

Les séances sont publiées et retransmises en ligne en direct et visionnables a posteriori sur www.ville-laigle.fr/rubrique «retransmission conseil municipal».

Les délibérations du conseil municipal sont accessibles depuis le site : www.ville-laigle.fr.

Service Conseil Municipal

Tél. 02 33 84 44 11

■ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé de 18 membres élus.

Porte-paroles des jeunes Aiglons, ils sont élus parmi et par les élèves des écoles et collèges de la Ville de L'Aigle pour deux ans. Cette instance permet aux enfants de donner vie à leurs projets d'intérêt général (animations, sensibilisation de la population à l'environnement, actions de solidarité...) de développer leurs connaissances des règles démocratiques françaises et de participer au devoir de mémoire.

Le CMJ est force de propositions auprès des élus et instances décisionnaires. Il se réunit en moyenne une fois par mois en Mairie de L'Aigle.

Service Jeunesse

Tél. 02 33 84 44 46

Mail : jeunesses@ville-laigle.fr

■ CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen est une association. Il regroupe des habitants du quartier de la Madeleine et agit pour un mieux-vivre ensemble.

Autonome et indépendant politiquement, il est convié à chaque instance liée au Contrat de la Ville.

Conseil Citoyen

conseilcitoyenmadeleine@gmail.com

Permanence dans le local de l'immeuble Mérouvel à la Madeleine
3 rue Germaine Loynard

Lundi de 17h00 à 18h30

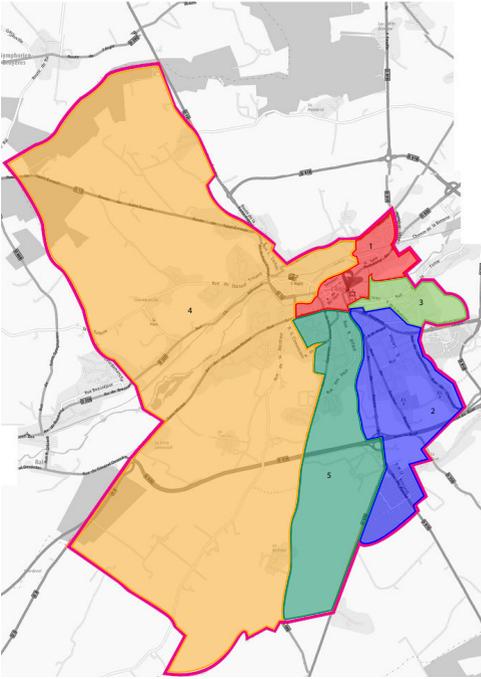
Mercredi de 14h00 à 16h00

Vendredi de 14h00 à 15h30



■ CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le CLSPD est une instance partenaire regroupant autour du Maire, les acteurs locaux de divers compétences (social, sécurité, éducation, développement économique etc.). Il oeuvre pour maintenir la tranquillité publique, prévenir de la délinquance et la radicalisation et lutter contre les violences intrafamiliales. Pour ce faire, le Conseil se réunit une fois par an en séance plénière et plusieurs fois par an en séance opérationnelle.



Le quartier de la Madeleine fait partie des quartiers entrants dans la nouvelle géographie prioritaire définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Contrat de Ville fixe les objectifs à atteindre en matière de cohésion sociale, développement de l'économie et de l'emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de la Madeleine.

À ce titre, un appel à projets destiné aux associations est diffusé chaque année (entre novembre et janvier). Pour postuler, les associations doivent proposer un projet bénéficiant aux habitants du quartier.

De plus, le service de médiation a été créé. Les médiateurs municipaux ont pour mission d'écouter les habitants, être le relais et favoriser le lien social ; aider, informer et orienter les personnes dans leurs démarches ; assurer une présence humaine rassurante et sensibiliser au respect des personnes et de l'environnement ; observer et assurer une veille dans les espaces publics.

Cinq secteurs ont été délimités :

1^{er} secteur :

Centre-ville, rue Saint Barthélémy, la Côte Douce et Frévent ;

2^{ème} secteur :

Blaizot, rue Croix Saint-Jacques, le Clos du Perche et le Chaillouet ;

3^{ème} secteur :

Quartier de la Madeleine ;

4^{ème} secteur :

Baticoop, le Paradis, les Gérards, Mérouvel, le Galerie, la Mérillière, la Garenne ;

5^{ème} secteur :

L'Horloge, rue de la Garenne, les Vaux.

Ces secteurs ont été découpés en respectant les réalités de fonctionnement des quartiers et les habitudes de vie des habitants.

Service Politique de la Ville

Tél. 02 33 84 44 02

politiquedelaville@ville-laigle.fr

Permanence en Mairie le mardi de 9h à 11h et le vendredi de 15h à 17h.

Contacter les médiateurs :

Tél. 02 33 84 44 06 (Mairie)

Tél. 06 48 14 09 54

Tél. 07 70 26 99 05

mediateur@ville-laigle.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

PATRIMOINE

Service patrimoine

Tél. 02 33 84 44 31

patrimoine@ville-laigle.fr

Mairie de L'Aigle

Place Fulbert de Beina

61300 L'AIGLE

Sur les horaires d'ouverture de la
Mairie

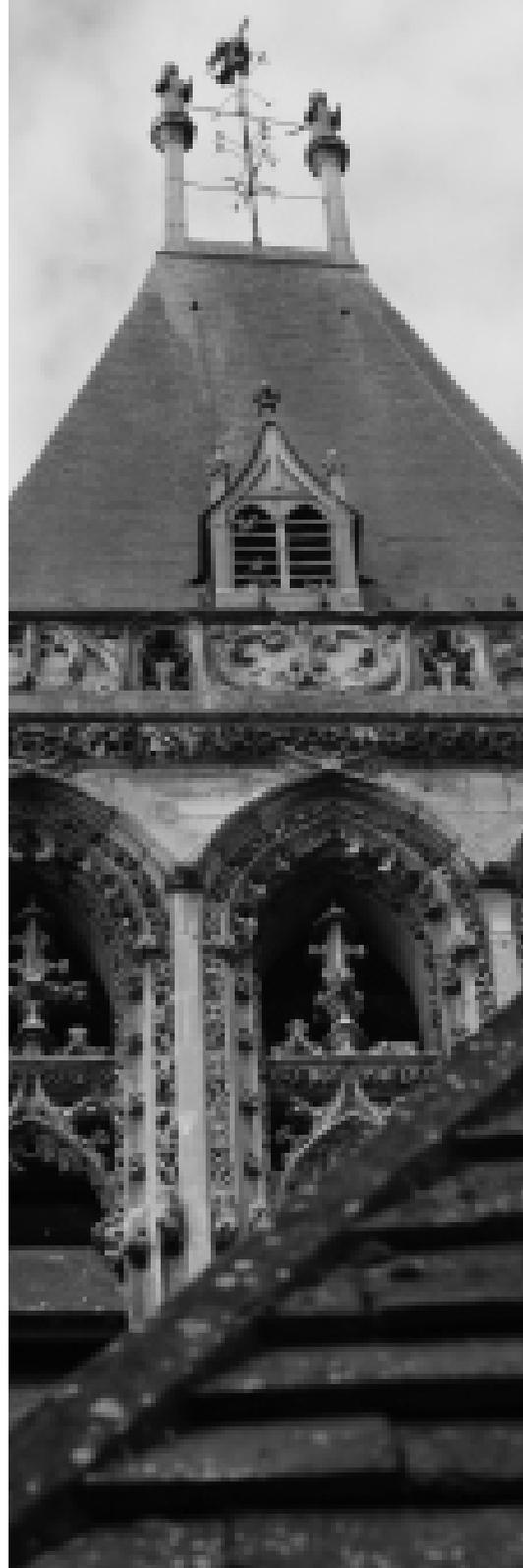
L'HÔTEL DE VILLE

L'Hôtel de Ville est installé dans le château de L'Aigle. Il est bâti sur le site d'une ancienne forteresse construite au début du XI^{ème} siècle par Fulbert de Beina, qui aurait découvert un nid d'aigle, d'où le nom attribué à la cité. Il a été entrepris vers 1690 par Louis des Acres, deuxième marquis de L'Aigle. Les plans, attribués à Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), architecte du Roi, présentaient trois terrasses successives descendantes vers la Risle, des pelouses et des jardins ainsi qu'une allée de tilleuls. Les travaux durèrent quarante ans et s'achevèrent avec Jacques-Louis des Acres, 3^{ème} marquis de L'Aigle.



L'ÉGLISE SAINT MARTIN

L'Église Saint Martin est placée sous le patronage du grand Evêque de Tours, mort en 397. L'édifice forme un ensemble original et harmonieux, dû à cinq époques. Son originalité réside dans la stratification architecturale qu'elle renferme : du XI^{ème} au XX^{ème} siècle, chaque période a laissé une trace. Elle est classée Monument Historique.



L'ÉGLISE SAINT JEAN

À l'origine simple chapelle funéraire, l'Église Saint Jean a gardé une simplicité qui charme. Elle fut érigée en paroisse vers 1350 et fut remaniée à la fin du XV^{ème} siècle. La charpente de la nef est datée de 1555.

L'ÉGLISE SAINT BARTHÉLEMY

D'apparence modeste, cet édifice date du XII^{ème} siècle. Son appareil est de silex encadré de grison rougeâtre. Elle est composée d'une nef unique de cinq travées terminée par une abside circulaire.

MUSÉE JUIN 44

Le Musée Juin 1944 présente les événements manquants de la Seconde Guerre Mondiale et particulièrement ceux qui se déroulèrent dans la région à travers des reconstitutions de scènes en grandeur nature avec les voix authentiques des principaux personnages du conflit. Une carte stratégique animée de 36m² explique la bataille de Normandie.



EXPOSITION PERMANENTE DE LA MÉTÉORITE

Exposition d'un fragment de la célèbre météorite tombée aux environs de L'Aigle en 1803. Panneaux d'exposition retraçant l'histoire de la météorite de L'Aigle et le phénomène des chutes.



EXPOSITION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Situé dans l'Hôtel de Ville, ce petit musée est né d'une donation de Marcel Angot, compositeur et écrivain normand né en 1893 à Tillières-sur-Avre dans l'Eure.

Informations patrimoine

Tél. 02 33 84 44 31
patrimoine@ville-laigle.fr

Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE

MUSÉE LOUIS VERRIÈRE

Le musée présente au public plusieurs oeuvres de Louis Verrière, agriculteur originaire du Perche et sculpteur sur bois sur son temps de loisirs, dont son panorama de Lourdes. La collection est complétée par quelques ouvrages d'art religieux de son fils, René Verrière.

Informations

Tél. 02 33 34 76 84
centrecultureldestanneurs@ville-laigle.fr

Local CPPO à l'Espace des Tanneurs

GUIDE DU PATRIMOINE

La Ville de L'Aigle a édité une brochure uniquement dédiée au patrimoine aiglon.

Disponible en Mairie de L'Aigle et consultable sur www.ville-laigle.fr

Service culturel

Tél. 02 33 84 44 40 (réservations)
 culture@ville-laigle.fr
 Tél. 02 33 84 44 30
 serviceculturel@ville-laigle.fr

Mairie de L'Aigle
 Place Fulbert de Beina
 61300 L'AIGLE
 Sur les horaires d'ouverture de la
 Mairie

Le service culturel assume une mission de développement culturel au service de tous. Il coordonne les événements mis en place par la ville et programme la saison culturelle de L'Aigle tels que : spectacles vivants et concerts à la salle de Verdun, expositions à l'Espace des Tanneurs, le Festival Jazz en Ouche, Eagle Urban Week, Les dimanches après-midi sous les platanes etc.

AGENDA

La saison culturelle propose de septembre à juin une programmation variée, de qualité et ouverte à tous : musique, théâtre, danse, spectacles jeune public. Petits et grands se rendent à la salle de Verdun ou à la médiathèque pour partager des émotions. Le programme complet est disponible à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la ville.



FESTIVAL JAZZ EN OUCHE

Chaque année, l'avant-dernière semaine de novembre, la Ville de L'Aigle organise durant plusieurs jours un festival nomade dédié au jazz et aux musiques afro-américaines. La salle de Verdun devient alors le coeur battant de Jazz en Ouche qui s'invite aussi dans les communes partenaires des alentours de L'Aigle.



LES DIMANCHES APRÈS-MIDI SOUS LES PLATANES

De juillet à août, tous les dimanches à 17h00, les aiglons se retrouvent autour de concerts en plein air gratuits. (Rue Marcel Guiet, derrière l'école Mazeline). À l'ombre des platanes tricentenaires et remarquables de France, ces rendez-vous offrent une programmation diversifiée et ouverte au plus grand nombre. Un des deux platanes de L'Aigle a été élu «Arbre de l'année 2016» par le jury du concours national lancé par l'Office National des Forêts (ONF) et la magazine *Terre Sauvage*.



École de musique

Tél. 02 33 24 12 95

ecoledemusique@ville-laigle.fr

Allée Raoul Barbé

61300 L'AIGLE

Formation à une pratique musicale, individuelle et/ou collective et apprentissage de la musique par des professeurs qualifiés, dans un cadre pédagogique diversifié.

Disciplines : éveil et formation musicale pour les enfants et les adultes ; clarinette, flûte à bec, flûte traversière, guitare, hautbois, piano, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, violoncelle, percussions, ateliers jazz ; et ateliers d'improvisation, ensemble à vents, ensemble à cordes, chant lyrique, chorales et ateliers d'art dramatique.

L'école de musique propose également plusieurs actions en relation avec ses enseignements, les scolaires, ateliers théâtre et jazz, spectacles et concerts au cours de l'année...

Les inscriptions ont lieu chaque année au début du mois de septembre.

Tarifs : informations auprès de l'école de musique.



Médiathèque des Tanneurs

Tél. 02 33 84 16 19

mediathequedelaigle@hotmail.fr

www.mediatheque-laigle.fr

14 rue des Tanneurs

61300 L'AIGLE

Horaires

Mardi : 10h-13h

Mercredi : 10h-18h30

Jeudi : 14h30-18h

Vendredi : 14h30-18h

Samedi : 10h-18h



Espace de lecture, de découverte de texte, de l'image et du son, la médiathèque propose en permanence des nouveautés dans tous les espaces (livres, disques, vidéos) et donne rendez-vous pour des animations et des conférences. Les espaces à votre disposition : vidéothèque, adultes, discothèque, jeunesse, liseuse, actualités, espace multimédias avec accès Internet et salle d'animation.

Animations : Toute l'année, l'équipe de la médiathèque met en place des moments d'échanges autour des livres, des rencontres littéraires, des expositions... et notamment lors du Festival du conte.

Programme et renseignements à la médiathèque ou sur le site internet.

Espace culturel des Tanneurs

Tél. 02 33 34 76 84
centrecultureldestanneurs@ville-laigle.fr

12 rue des Tanneurs
61300 L'AIGLE

Centre accueillant et mettant à disposition des associations à caractère culturel, des salles de réunion, des espaces pour les ateliers, un amphithéâtre, une salle de danse et une salle d'exposition. La Maison des Jeunes et de la Culture, tout comme l'Université Inter-Âges y dispensent leurs activités.

L'association Culture et Patrimoine en Pays d'Ouche, le musée Louis Verrière et l'association l'Outil en Main y sont également présents.

La Médiathèque des Tanneurs est quant à elle installée au rez-de-chaussée.



SALLE DE VERDUN

Spectacles vivants, concerts de la saison culturelle municipale et autres manifestations.

Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - 61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 24 26 99

CINÉMA L'AIGLON

Équipé d'un projecteur numérique et lunette 3D.

7 rue du Docteur Rouyer - 61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 24 40 33
www.cinema-laigle.com

ARCHIVES MUNICIPALES

L'ouverture et la consultation des archives se font uniquement sur rendez-vous.

Mairie de L'Aigle - service Patrimoine
Tél. 02 33 84 44 31



ÉCONOMIE

■ SERVICE ACTION ÉCONOMIQUE

Service d'Action Economique CDC des Pays de L'Aigle

Tél. 02 33 84 17 80

www.paysdelaigle.com

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle dispose d'un service d'action économique capable d'accompagner un porteur de projet en matière d'aides à l'immobilier, d'aides au créateur ou au repreneur d'entreprise, d'aides à l'investissement, aides à l'emploi, d'aides à l'export, etc.



WWW.ENTREPRENDRE-LAIGLE-NORMANDIE.FR

NUMÉROS UTILES

PAYS D'ARGENTAN, D'AUGE ET D'OUCHE

Antenne Pays d'Ouche Développement
41 Grande rue
La Ferté Fresnel
61550 LA FERTÉ EN OUCHE
Tél. 02 33 84 87 23

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE D'ALENÇON

23, Boulevard de Strasbourg
61000 ALENCON
Tél. 02 33 82 82 82
www.alencon.cci.fr

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ORNE

52 Boulevard du 1^{er} Chasseurs
61000 ALENCON
Tél. 02 33 80 00 50
www.cma-orne.fr

ORNE DÉVELOPPEMENT - COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT

25 Boulevard de Strasbourg BP 128
61004 ALENCON CEDEX
Tél. 02 33 28 76 75
www.orne-developpement.com



MARCHÉS DE LA VILLE

LE MARCHÉ DU MARDI

Tous les mardis matin en centre-ville se tient le plus grand marché de L'Aigle. De la place de l'Europe à la place Saint-Martin en passant par la rue Gambetta.

LE MARCHÉ DU DIMANCHE

Marché exclusivement alimentaire tous les dimanches jusqu'à 13h, sur la place de la Halle.

LE MARCHÉ AUX ARBRES ET AUX PLANTES

Ventes d'arbres, de fleurs et de plantes début mars en centre-ville de L'Aigle sur les places Boislandry et de l'Europe.

LE MARCHÉ DE NOËL

Chaque année, le 2^{ème} week-end de décembre. De nombreux exposants et animations rythment ainsi la vie aiglonnaise à l'approche des fêtes de fin d'année, en centre-ville.

130
exposants

15 000
visiteurs



LA FOIRE-EXPOSITION DES 4 JOURS

Tous les ans, du jeudi de l'Ascension au dimanche, la Ville de L'Aigle organise sa foire-exposition des «4 Jours de L'Aigle».

Elle accueille plus d'une centaine d'exposants, propose des animations variées, et des incontournables : la chaumière du cervelas et la fête foraine. Cette manifestation est un événement attendu du printemps aiglon.

**ÉDUCATION
EMPLOI ET FORMATION
JEUNESSE / SENIORS**

■ ÉDUCATION

Service Scolaire CDC des Pays de L'Aigle

Tél. 02 33 84 87 81

scolaire@paysdelaigle.fr

5 Rue Guillaume Le Conquérant
61300 L'AIGLE

Environ 600 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles (Galleron et la Ribambelle) et élémentaires (Mazeline et Victor Hugo) publiques de L'Aigle. Il existe aussi un école maternelle et une école élémentaire privées : Dames de Marie et Saint-Jean. Les collégiens sont accueillis dans deux collèges publics : Molière et Dolto et un collège privé : Foch. Les lycéens sont scolarisés au Lycée Napoléon en filière générale, technologique ou professionnelle.

ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

LA RIBAMBELLE

Rue de la Madeleine

Tél. 02 33 24 04 18

GALLERON

Rue Frédéric Galleron

Tél. 02 33 24 15 42

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

ANDRÉ MAZELINE

1 rue Marcel Guiet

Tél. 02 33 24 41 23

VICTOR HUGO

2 rue du Buat

Tél. 02 33 24 32 36

COLLÈGES PUBLICS

COLLÈGE FRANÇOISE DOLTO

5 bis rue Souchey

Tél. 02 33 24 11 40

COLLÈGE MOLIÈRE

Rue du Collège

Tél. 02 33 84 28 70

LYCÉE PUBLIC

LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL NAPOLÉON

15 rue des Sports

Tél. 02 33 84 26 60

ENSEIGNEMENTS PRIVÉS

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-JEAN ET DAMES DE MARIE

4 rue du Maure

Tél. 02 33 84 11 60

COLLÈGE FOCH

14 Boulevard Vaugeois

Tél. 02 33 84 11 60

Académie et Rectorat de Caen

Tél. 02 31 30 15 00

scolaire@paysdelaigle.fr

168 rue Caponière - BP 46 184

14061 CAEN CEDEX

■ EMPLOI ET FORMATION

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

LYCÉE PROFESSIONNEL NAPOLÉON

15 rue des Sports

Tél. 02 33 84 26 60

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES ET D'AIDES- SOIGNANTS IFSI

(Centre Hospitalier)

10 rue du Docteur Frinault - BP 189

Tél. 02 33 24 95 70

secretariat.ifs@ch-laigle.fr

ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT

PÔLE EMPLOI

1 Place du Parc

Tél. 02 33 34 74 31

www.pole-emploi.fr

CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)

8 rue René Vivien

Tél. 02 33 24 22 84

cio-laigle@ac-caen.fr

ORGANISMES DE FORMATION

GRETA SUD NORMANDIE

15 rue des Sports
Tél. 02 33 84 14 30
greta.sn.laigle@ac-caen.fr

INFREP

6 rue Paul Gilbert
Tél. 02 33 24 02 06
infrep61@infrep.org

■ ENFANCE / JEUNESSE

La Maison de la Petite Enfance

Tél. 02 33 24 47 01
accueil.maisondelapetiteenfance@
paysdelaigle.fr
www.paysdelaigle.com
Avenue du Perche
61300 L'AIGLE

Les personnes habitant ou travaillant sur la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle peuvent bénéficier d'un mode de garde adapté sur des créneaux horaires de 7h à 18h30 du lundi au vendredi.

L'encadrement des enfants de 3 mois à 3 ans est assuré par une équipe compétente composée d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agents titulaires du CAP Petite Enfance.

Le Relais Assistantes Maternelles

Tél. 02 33 24 47 01
ram.cias@paysdelaigle.fr
www.paysdelaigle.com
Avenue du Perche
61300 L'AIGLE

Le Relais Assistantes Maternelles a pour mission d'améliorer la qualité d'accueil de l'enfant à domicile. C'est un service gratuit à destination des parents à la recherche d'un mode de garde.

Service jeunesse

Tél. 02 33 84 44 46
jeunesses@ville-laigle.fr

Mairie de L'Aigle
Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE

L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL ROLAND BOUDET DU BOIS DE LA PIERRE

Il est déclaré et contrôlé par les services de l'État (DDCSPP).

Dans un cadre verdoyant, les enfants participent à des activités variées, fondées sur le respect des autres et le bien-être de tous, mises en place par une équipe d'animateurs dynamiques et à l'écoute. Les enfants profitent du grand air, des structures et matériels mis à leur disposition tels que le mini-golf, tables de ping-pong, les aires de jeux, le parcours de santé, les terrains de sport, la forêt, les vélos, du matériel pour développer la motricité, etc.

Quand le temps est moins clément, toutes les salles des bâtiments sont investies pour des activités créatives, de bricolage, d'expression et de petits jeux.

En été, des campings sont régulièrement organisés afin de vivre une première aventure hors du cocon familial, entre copains, dans le cadre sécurisant de l'accueil de loisirs.

Renseignements et inscriptions en Mairie au 02 33 84 44 40.

■ SÉNIORS

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Tél. 02 33 34 70 86
accueil.cias@paysdelaigle.fr
www.paysdelaigle.com
5 place du parc
61300 L'AIGLE

LES FOYERS LOGEMENT

Ils s'adressent aux personnes âgées autonomes. Vous avez à votre disposition un logement avec sanitaire et coin cuisine.

LES MAISONS DE RETRAITE

Elles s'adressent aux personnes âgées ayant perdu leur autonomie. Ce sont des résidences médicalisées.

RÉSIDENCE DES ARCHERS

Foyer logement privé.
Rue Guillaume le Conquérant
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 84 94 80

RÉSIDENCE DES TILLEULS

Foyer logement privé.
Place de L'Europe
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 24 10 14

PAVILLON FOISY

La Pavillon Foisy est situé dans l'enceinte du Centre Hospitalier et est doté de trois structures Aquarelle, Roseraie et Clairière.
10 rue du Docteur Frinault - BP 189
61305 L'AIGLE
Tél. 02 33 24 95 61

EHPAD RÉSIDENCE L'AIGLONTINE

Rue Souchey
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 34 37 28

LES ARCHERS



ENVIRONNEMENT

■ UNE VILLE PLUS RESPONSABLE

La Ville de L'Aigle s'est engagée dans une démarche d'écoresponsabilité en menant une politique de réduction des consommations d'eau, d'énergie, etc.

Des **actions concrètes** ont été mises en place :

- Politique d'économie d'énergie sur les consommations des bâtiments municipaux et sur l'éclairage public,
- Achats de produits éco-labellisés (produits d'entretien, produit phyto sanitaires, etc.),
- Prise en compte de critères environnementaux dans les marchés publics,
- Réseau chaleur,
- Recyclage,
- Suppression des désherbants chimiques,
- Mutualisation des imprimantes,
- Impressions noir et blanc et en recto-verso,
- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- Utilisation accrue de la messagerie électronique pour diffusion de notes internes, etc.

■ PARC ET JARDIN PUBLICS

JARDIN PUBLIC ALBERT 1^{ER}

Dit parc du château, les entrées se font par la place Fulbert de Beina ou du 16 mars 1962. Prolonger la balade botanique des sept ponts sous les platanes tricentenaires, labellisés «Arbre remarquable de France» et Arbre de l'année.

PROMENADE BOTANIQUE DES 7 PONTS

Départ du parcours à l'entrée du parc Albert 1^{er}, côté place du 19 mars 1962. Un parcours à la découverte des différentes essences d'arbres plantés en ville et le long des berges de la Risle.

PARC DU BOIS DE LA PIERRE (CRULAI)

Depuis L'Aigle, sortie par la ZI n°1 en direction de Crulai sur 2,5 kms puis prendre à droite au panneau Bois de la Pierre. Le domaine du Centre de Loisirs Roland Boudet du Bois de la Pierre, propriété de la Ville de L'Aigle, offre sur 20 hectares, un vaste espace forestier pour se promener. Le visiteur trouvera aussi une aire de jeux aménagée et un circuit de parcours santé composé de 12 agrès.



■ COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte puis le traitement des déchets ménagers sont effectués par le SMIRTOM. À L'Aigle, la collecte est organisée en tournées qui couvrent la totalité de la ville. Les particuliers sont invités à déposer leurs ordures ménagères devant leur pas-de-porte le matin du jour de la collecte les concernant à partir de 7h00.

Toutes les informations sur :
www.paysdelaigle.com

■ LES POINTS DE COLLECTE VOLONTAIRE

Pour réduire les coûts de traitement des déchets, pour lutter contre le gaspillage et réaliser des économies d'énergie, 14 points de recyclage volontaire répartis sur la commune sont à disposition pour la collecte du papier, des bouteilles en verre, en plastique, des canettes en aluminium et tous types d'emballage ; allée Roger Provost, avenue du Mont Saint Michel, cimetière (avenue du Pays d'Ouche), place de Verdun, collège Molière, parking Intermarché, parking rue de l'Horloge, rue de Chennebrun, rue de la Fonte, rue de la Maladrerie, rue Marcel Martel, rue Paul Gilbert, caserne des pompiers et rue des Sports.

La déchèterie (SMIRTOM)

Tél. 02 33 34 17 75
smirtom.laigle@orange.fr
www.paysdelaigle.com

Route de L'Aigle
Site Les champs rouges
61300 L'AIGLE

■ NUISANCES SONORES

Aboiements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, etc. : depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, la gêne pour bruit peut être sanctionnée quand elle est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité. (art. R1334-31 du Code de la santé publique). Il n'est pas nécessaire que le bruit soit nocturne pour que son auteur soit sanctionné.

■ NEIGE

Les épisodes neigeux augmentent le risque d'accident. Le trottoir situé au droit d'une habitation individuelle ou d'un commerce doit être dégagé de la neige ou de la glace qui le recouvre par l'habitant ou le commerçant concerné.

■ QUALITÉ DE L'EAU

L'eau est un bien précieux, veillez à l'économiser. Le Syndicat du Percher a en charge la gestion et la distribution de l'eau potable sur la ville. Par délégation de service public, cette prestation de service est confiée à Eaux de Normandie. L'information sur le prix de l'eau et la qualité de service est accessible sur le site: www.service.eaufrance.fr.

Les résultats d'analyses sont consultables en Mairie et sur le site www.eaupotable.sante.gouv.fr.

■ ANIMAUX / HYGIÈNE

Vous êtes responsables de vos animaux domestiques. Il est important de veiller à ce qu'ils n'entraînent pas de nuisances pour vos voisins (bruit, déjections, etc.). Aménagez un espace chez vous pour éviter des déjections sur le domaine public ou utilisez les dispositifs d'hygiène canine.

La Ville de L'Aigle a fait l'acquisition de «Toutounet» pour permettre aux habitants de ramasser les besoins de leurs animaux.

La divagation des animaux domestiques est interdites et répréhensible. Signalez à la Police Municipale les chiens ou chats en état de divagation.

Fourrière de L'Aigle : contactez la Police Municipale au 02 33 84 44 55.



PLATANE TRICENTENAIRE - L'AIGLE

INTERNATIONAL

Ville ouverte sur le monde, L'Aigle entretient des relations d'amitié avec les communes de plusieurs pays.

■ JUMELAGES

AIGLE (Suisse) est une commune suisse du canton de Vaud située dans le district d'Aigle, dont elle est le chef-lieu et avec laquelle L'Aigle est jumelée depuis 1964. Peuplée de 9 255 habitants, elle se trouve à 415 mètres d'altitude et est située à l'entrée du Chablais, à la croisée de la Grande Eau et du Rhône, de la vallée des Ormonts et de la vallée du Rhône. Au pied des Alpes vaudoises, elle est entourée des massifs du Plantour et de Drapel, de vignobles et terres agricoles. Aigle accueille le Centre Mondial du Cyclisme, Centre Olympique de Formation, qui abrite le siège de l'Union Cyclisme Internationale (UCI).



CLAUSTHAL-ZELLERFELD (Allemagne) est une ville de Basse-Saxe, en Allemagne. Située au sud-ouest du massif du Hartz, elle compte environ 15 000 habitants. C'est le chef-lieu de la «communauté d'administration» (Samtgemeinde) du Haut Hartz (Oberharz), qui comprend, outre Clausthal-Zellerfeld, les villes de Altenau, Schulenberg im Oberharz et Wildemann. L'Aigle et Clausthal sont jumelées officiellement depuis 1972.



SPISSKA NOVA VES (Slovaquie) est une ville de la région de Kosice en Slovaquie, dans l'ancien comitat hongrois de Spis. Sa population est de 38 500 habitants. La ville est située à proximité du parc national du Paradis Slovaque. La ville de Spisska Nova Ves est jumelée avec L'Aigle depuis l'an 2000.



■ PARRAINAGE

L'Aigle est ville-marraine du chasseur de mines tripartite «L'Aigle». Ce jumelage, signé le 13 octobre 1990, permet chaque année (depuis 2009) à des élèves aiglons de monter à bord du chasseur de mines, pour découvrir la vie en mer et les missions qui attendent les marins.





DRAPEAUX PLACE DE LA MAIRIE

LOGEMENT

■ LOGEMENT SOCIAL

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Remplissez le formulaire de demande (unique à tous les bailleurs), disponible en Mairie, au CIAS, à la Préfecture, auprès des bailleurs ou sur www.service-public.fr. Enregistrez votre demande en déposant le formulaire rempli auprès d'un bailleur social. Vous recevrez un numéro d'enregistrement. Mettez à jour votre demande en cas de modification. Tant qu'aucun logement ne vous a été attribué, renouvelez votre demande chaque année sinon elle ne sera plus prise en compte.

ORGANISMES BAILLEURS

SEMINOR

16 place du Général Leclerc - BP 29
76405 FÉCAMP Cedex
Tél. 02 35 10 20 50

Contact à L'Aigle :
Bureau SEMINOR
Immeuble Hélène BOUCHER
Rue l'Abbé Girard
Tél. 02 33 24 03 92

ORNE HABITAT

5 rue Frédéric Galleron
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 31 45 45

SAGIM

19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 38
61002 ALENCON Cedex
Tél. 02 33 32 79 79

Contact à L'Aigle :
1 Bâtiment Jean-Jacques ROUSSEAU
Rue Germaine Loynard
La Madeleine
61300 L'AIGLE
Tél. 02 33 24 23 15

LOGIS FAMILIAL

21 rue de la Chaussée
61002 ALENCON Cedex 2
Tél. 02 33 82 34 00



SANTÉ



CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE

Centre Hospitalier Saint Louis

Tél. 02 33 24 95 95

10 rue du Docteur Frinault

BP 189

61305 L'AIGLE Cedex

Le Centre Hospitalier Saint Louis propose différents services : urgences, SMUR, imagerie médicale, consultations externes, chirurgie viscérale-digestive-ORL, chirurgie traumatologie-orthopédie-ophtalmologie, hôpital de jour médico-chirurgical, médecine polyvalente à orientation cardio-pneumo et gastro-rhumato et soins palliatifs, unité de soins de suite et réadaptation, maternité, gynécologie-obstétrique, hospitalisation à domicile, filière gériatrique avec EHPAD, santé mentale.



**■ PROFESSIONNELS ET
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

AUDIOPROTHÉSISTES

AMPLIFON

20 rue Gambetta
Tél. 02 33 84 04 66

AUDIKA

15 rue de Bec'Ham
Tél. 02 33 34 06 45

CONVERSONS

9 Place Boislandry
Tél. 02 33 24 02 86

CARDIOLOGUES

TIAM BANIQUE

3 rue du Moulin
Tél. 06 20 02 33 42

AL SAFADI BASSEL

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 02 33 26 37 90

DENTISTES

CABINET ORTHOPÉDIE DENTO FACIALE

12 rue du Général de Gaulle
Tél. 02 33 34 86 98

GARCIA RAMOS ALFONSO

39 rue Saint-Jean
Tél. 02 33 24 46 52

CHRISTOPHE ROBERT

59 rue du Général de Gaulle
Tél. 02 33 24 70 95

CABINET DES DOCTEURS BRIANCEAU, GOUHIER ET CHOMAZ

2 rue Roland Boudet
Tél. 02 33 84 47 08

CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE MUTUALISTE

2 rue Porte Rabel
Tél. 02 33 84 25 20

GASTRO-ENTEROLOGUE HÉPATOLOGIE

GÉRARD CUNY

55 rue Saint-Jean
Tél. 02 33 24 35 24

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES

CABINET LENÔTRE-VILETIER- LEMUET-GANDINI-CHEDBOIS- VANCUYNEBROUCK

1 rue Pont du Moulin
Tél. 02 33 24 00 23

CABINET HENRY DUNANT COLASSE PAVIE

1 rue Pont du Moulin
Tél. 02 33 24 35 79

EVELYNE DURAND AURORE BOULLIER MARYLINE DEPOIX

38 rue Saint-Jean
Tél. 02 33 34 51 00

MÉDECINE DU TRAVAIL

C.I.S.T 61

Maison France Services
Rue de la Méryllière
Tél. 02 33 24 47 03

LABORATOIRE D'ANALYSE MÉDICALES

MOULIN-HUART

6 rue du Docteur Frinault
Tél. 02 33 24 24 65

KINÉSITHÉRAPEUTES

SCM PANACÉE
PIERRE-OLIVIER MILON
EMMANUEL FOURNIER

12 rue Henri Besnard
Tél. 02 33 24 45 45

CABINET DE RÉÉDUCATION
PHILIPPE MORVANT

6 rue du Général de Gaulle
Tél. 02 33 84 89 25

SCM KINÉ GARENNE
JEAN-LUC FRABOULET
XAVIER CAPPELLE
JANYC FRABOULET
GEORGES GRAÏC

2 rue Spisska Nova Ves
Tél. 02 33 34 49 47

FRANÇOISE BLOT-GÉHIN

8 rue des Tanneurs
Tél. 02 33 34 49 90

VÉRONIQUE NOIRE

3 rue des Epingliers
Tél. 02 33 84 69 59

BENOÎT-CHRISTOPHE MASSE

31 rue des Emangeards
Tél. 02 33 34 72 37

MARIE DAMBLÉ

24 rue des Tanneurs
Tél. 02 33 84 45 53

MARYLISE HUET

24 rue des Tanneurs
Tél. 02 33 84 45 53

OPHTALMOLOGISTE

CHRISTOPHE RATIER

22 rue des Tanneurs
Tél. 02 33 24 26 67

OPTICIENS

ALAIN AFFLELOU

11 rue René Vivien
Tél. 02 33 34 77 35

LES OPTICIENS MUTUALISTES

2 rue du Dr Rouyer
Tél. 02 33 24 38 87

OPTICIEN DELANNOY

9 place Boislandry
Tél. 02 33 24 02 86

OPTICIEN KRYS

3 Avenue Comtesse de Ségur
Tél. 02 33 24 24 97

OPTIC 2000

28 place Saint Martin
Tél. 02 33 24 27 14

VER'OPTIQUE

9 place Boislandry
Tél. 02 33 24 02 86

ORTHOPHONISTES

FRANÇOISE GARCIA

ANNE PASDELOUP
VALÉRIE BEAUJOUAN
FRANÇOISE COUDERT

12 rue Henri Besnard
Tél. 02 33 34 50 87

ISABELLE MOENNE-LOCCOZ

17 rue de l'Abreuvoir Saint-Martin
Tél. 02 33 24 03 08

PHLÉBOLOGUE

ISABELLE D'ARBONNEAU

12 rue Henri Besnard
Tél. 02 33 84 32 61

OSTHÉOPATHES

JEAN-LUC FRABOULET

2 rue Spisska Nova Ves
Tél. 02 33 34 49 47

THÉA GUILLOUARD

MICHEL LANGE

LOÏC LEPRINCE

12 rue Henri Besnard
Tél. 02 33 84 98 98

AUDREY ESPINOSA MOLINO

1 rue Pont du Moulin
Tél. 06 64 35 66 89

PHILIPPE MORVANT

61 rue du Général de Gaulle
Tél. 02 33 84 89 25

BENOÎT-CHRISTOPHE MASSE

31 rue des Emangeards
Tél. 02 33 34 72 37

HERVE JEAN-PIERRE DANIEL

7 rue du Maure
Tél. 02 33 24 77 77

OTO-RHINO-LARYNGOLOGUE

ALAIN DILHAC

1 rue Pont du Moulin
Tél. 02 33 24 14 00

PÉDIATRES

FRANÇOISE COLLIN CUNY

55 rue Saint-Jean
Tél. 02 33 24 35 24

JULIA COMPANEANU

7 rue Guillaume le Conquérant
Tél. 06 42 70 31 68

PÉDICURES/PODOLOGUES

MARC DELTOMBE

VÉRONIQUE DELTOMBE-SCEPI

21 rue Carnot
Tél. 02 33 24 57 53

BENJAMIN FEUILLET

1 rue du Docteur Rouyer
Tél. 02 14 20 55 89

ARNAUD LAURENT

10 rue de l'Abreuvoir Saint-Martin
Tél. 02 33 24 60 73

EDOUARD VISAGE

32 rue Louis Pasteur
Tél. 02 33 24 86 21

PHARMACIES

APPELER LE 32 37 POUR CONNAÎTRE LES PHARMACIES DE GARDE

PHARMACIE LEMANISSIER

9 rue de Bec'Ham
Tél. 02 33 24 20 56

PHARMACIE DE LA HALLE

21 rue Saint-Jean
Tél. 02 33 24 22 43

PHARMACIE CENTRALE

14 place Saint-Martin
Tél. 02 33 24 22 54

PHARMACIE DE LA MADELEINE

6 Avenue Île de France
Tél. 02 33 24 22 15

PSYCHIATRE

CLAUDINE BONNEVILLE

24 rue du Docteur Rouyer
Tél. 02 33 24 47 07

PSYCHOLOGUES

LAETITIA GENTE

81 rue Saint-Jean
Tél. 07 77 46 60 19

ODETTE HEUSSNER

17 rue de l'Abreuvoir Saint-Martin
Tél. 02 33 24 64 70

STÉPHANIE PICHE

12 rue Henri Besnard
Tél. 06 77 33 81 60

RADIOLOGUE

CABINET DE RADIOLOGIE ET D'ECHOGRAPHIE

JEAN-PIERRE NEGRA

VÉRONIQUE FABRE BOU ABBOUD

17 place de Verdun
Tél. 02 33 24 19 90

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

PÔLE DE SANTÉ

HUBERT BEAUCHEF

AMÉLIE AVENEL-COUCPEY

PATRICK LAFON

PASCAL BIOCHE

JEAN-MICHEL VERGEZ

SAER NAISSEH

PASCAL LAUNAY

1 rue Pont du Moulin
Tél. 02 33 84 75 75

SOPHROLOGUE

ANNE-MARIE MORETTI

33 rue Madeleine
Tél. 06 13 11 29 02

EVELYNE COLAS

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 06 83 03 68 51

MAÏDER LECOMTE DUFRESNE

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 06 14 92 73 44

UROLOGUE

JEAN MARC LEFORT

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 02 31 48 64 00

PNEUMOLOGUE

BENDIHIBA BOUMEDIENNE

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 06 87 05 79 95

CHIRURGIENS VASCULAIRES

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 02 43 77 54 40

CHIRURGIEN ORTHOPÉDIQUE

HASSAN LYAD

1 rue du Pont du Moulin
Tél. 06 19 53 52 60

SPORT

SERVICE DES SPORTS

Service des sports

Tél. 02 33 84 44 47
sport@ville-laigle.fr

Informations pour Sport Vacances :
Tél. 02 33 84 44 43

Mairie de L'Aigle
Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE



Entretien des équipements sportifs et gestion des plannings d'utilisation, soutien aux associations sportives, organisation de manifestations sportives.

Les équipements sportifs municipaux sont gérés par la ville et mis à disposition des associations et établissements scolaires. Toute demande d'utilisation s'effectue auprès de la Mairie. Concernant les pratiques d'activités sportives, il est préférable de s'adresser directement aux associations qui utilisent les équipements municipaux.

L'accès à certains équipements est libre, sous réserve du respect des personnes, lieux et matériels.



Renseignements et inscriptions auprès du service des sports au 02 33 84 44 43.

SPORT VACANCES

Sport vacances est une opération d'animations sportives extra-scolaire pilotée par le service des sports de la Ville. Elle permet de découvrir des sports tels que la gymnastique, le base-ball, le tennis, les sports collectifs, le kayak, le tir à l'arc, l'escalade, etc. pendant les vacances scolaires.

Elle est ouverte aux enfants âgés de 6 à 17 ans. Un programme d'activités sportives est proposé à chaque période de vacances scolaires de la zone B (sauf juillet et Noël).

Pendant les vacances du mois d'août, le centre propose des mini-camps.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE L'AIGLE

GYMNASE PIERRE PICHOT

Rue du 22 août 1944

Tél. 02 33 24 11 91

- 1 salle multisports
- 1 petite salle multisports
- 1 salle des arts martiaux

GYMNASE NAPOLÉON

Rue Georges Lochon

Tél. 02 33 24 33 30

- 1 salle multisports
- 1 salle de gymnastique
- 2 courts de tennis couverts

STADE RENÉ FOISY

Rue des sports

- 2 terrains de football (dont un terrain d'honneur pour les compétitions)
- 1 piste d'athlétisme
- 4 terrains de tennis extérieur
- 1 court de tennis couvert

STADE DU BOIS DE LA PIERRE

Route de Crulai

- 1 parcours santé
- 1 terrain multisports
- 2 aires de jeux

STADE PAUTHONNIER

- 2 terrains de football

SKATE PARC

Rue du 2 août 1944

- 6 modules

CITY STADE

Rue Jean-Baptiste Biot

- 1 terrain multisports synthétique

Rue du Docteur Blaizot

- 1 terrain multisports

VTT PARC

Rue Jean-Baptiste Biot

- Ateliers VTT (parcours)

AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX

BOWLING CAP'ORNE

Centre Aquatique Cap'Orne

Avenue Kennedy

Tél. 02 33 24 12 60

CENTRE AQUATIQUE CAP'ORNE

Avenue Kennedy

Tél. 02 33 24 18 18

piscine.caporne@paysdelaigle.fr

Espace de remise en forme avec salle de musculation, sauna, hammam, jacuzzi, aquagym et fitness.

STADE JO MASO

- 1 terrain de rugby

PÔLE SPORTIF INTERCOMMUNAL

Rue des sports

- 1 salle multisports
- 1 mur d'escalade
- 1 salle de musculation



PISTE D'ATHLÉTISME - L'AIGLE

TRANSPORT

NAVETTE URBAINE

Pour faciliter vos déplacements, la Ville de L'Aigle vous propose les services d'une navette urbaine.

La navette sillonne L'Aigle tous les mardis et vendredis matin.

Coût du trajet : 1€

Renseignements : 02 33 84 44 44



TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région Normandie organise le transport des élèves vers les écoles, collèges et lycée.

Renseignements sur :

www.orne.fr/services/transports/transports-scolaires

AÉRODROME

Aérodrome de L'Aigle / Saint-Michel

Route de Paris

61300 SAINT MICHEL THUBEUF

Tél. 02 33 24 21 52

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La Ville de L'Aigle et le Territoire d'Énergie de l'Orne ont installé des bornes de recharge pour véhicules électriques, gratuites et accessibles à tous. Elles se situent rue Guillaume Le Conquérant, (derrière l'Office de tourisme), sur la place Boislandry (face à la Poste), avenue Comtesse de Ségur et au parking des Tanneurs.

Vous avez besoin d'une voiture de temps en temps pour vos loisirs et vos déplacements ?

Le Conseil départemental de l'Orne propose «Autofree61», un service de location de voitures électriques.

Renseignements sur :

www.orne.fr/autofree61

TRAIN

La ligne Paris-Granville dessert les gares de Paris Montparnasse - Dreux - Verneuil sur Avre - L'Aigle - Surdon - Argentan - Briouze - Flers - Vire - Villedieu les Poêles - Folligny - Granville. La gare de L'Aigle propose un distributeur de billets régionaux et un guichet pour les voyageurs.

Gare :

Lundi à vendredi : 6h25-12h15 / 13h15-14h45

Samedi : 8h55-12h15 / 13h15-17h00

Dimanche/fêtes: 9h40-12h15 / 13h15-18h00

Guichet :

Lundi à vendredi : 6h25-12h15 / 13h15-14h45

Samedi : 8h55-12h15 / 13h15-17h00

Dimanche/fêtes: 9h40-12h15 / 13h15-18h00

Renseignements :

GARE SNCF de L'Aigle

Rue du Général de Gaulle

61300 L'AIGLE

www.ter.sncf.com

MÉMO

SOS

APPEL D'URGENCE : 112 (toutes urgences)

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 02 33 84 18 10

POLICE MUNICIPALE : 02 33 84 44 55

ENFANTS DISPARUS : 116 000

ENFANCE MALTRAITÉE : 119

DISCRIMINATIONS RACIALES : 114

AIDE AUX VICTIMES: 08 10 09 86 09

SAMU SOCIAL : 115

SOS VIOLENCE : 08 01 55 55 00

VIOLS FEMME INFO : 08 00 05 95 95

VIOLENCE CONJUGALE : 3919

ERDF DÉPANNAGE : 09 72 67 50 61

Eaux de Normandie - Urgences

Techniques : 09 69 36 62 66

SECOURISTES DE LA PROTECTION

CIVILE : 02 33 34 25 60

UTILE

CENTRE DE SECOURS DE L'AIGLE

Rue Jean Daigre

Tél. 02 33 84 24 00

GENDARMERIE DE L'AIGLE

Avenue du Perche

Tél. 02 33 84 18 10

CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE

10 rue du Docteur Frinault

Tél. 02 33 24 95 95

POLICE MUNICIPALE

42 rue Saint-Jean

Tél. 02 33 84 44 55

MAIRIE DE L'AIGLE

Place Fulbert de Beina

Tél. 02 33 84 44 44

CDC DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc

Tél. 02 33 84 50 40

CIAS

5 place du Parc

Tél. 02 33 34 70 86

SMIRTOM (COLLECTE DES DÉCHETS)

Les Fossés, 61300 Saint-Ouen-sur-Iton

Tél. 02 33 34 17 75

LA POSTE

8 rue René Vivien

Tél. 02 33 84 15 50

PRÉFECTURE DE L'ORNE

39 rue Saint Blaise - 61300 ALENCON

Tél. 02 33 80 61 61

www.orne.pref.gouv.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

27 Bd de Strasbourg - 61300 ALENCON

Tél. 02 33 81 60 00

www.orne.fr



PLACE BOISLANDRY - L'AIGLE



Place Fulbert de Beina
61300 L'AIGLE

Tél. 02 33 84 44 44
accueil@ville-laigle.fr

www.ville-laigle.fr
www.facebook.com/Villelaigle
@VilleLAigle

Horaires d'ouverture de la Mairie
Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
Le vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h45